

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2025
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DES LANDES**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers des Landes est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 19 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés dans les Landes s'élève à 890 pour l'année 2025, soit une progression de 5,1% par rapport à 2024 (847 dossiers déposés).

La proportion des redépôts (sur 12 mois glissants à fin septembre) est en légère baisse à 32% (contre 33,3% en 2024) et stable quand ces redépôts sont constitutifs à une suspension d'exigibilité des créances (12,6% contre 12,5% en 2024).

Recevabilité et orientation

En 2025, 752 dossiers ont été déclarés recevables par la Commission de surendettement des Landes, soit une progression de 2% par rapport à 2024. La part des dossiers recevables avec résidence principale est en revanche en retrait (12,4% contre 14,2%).

Le nombre de dossiers irrecevables augmente fortement de 36 à 55 dossiers, représentant 6,7% des dossiers traités (contre 4,4% en 2024).

Pour les dossiers orientés sans bien immobilier, 38,4% (contre 40,5% en 2024) ont une capacité de remboursement négative.

L'orientation des dossiers se répartit de la manière suivante :

- rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ) : 30%
- procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire : 0%
- réaménagement de dettes : 70%

Le réaménagement des dettes progresse au détriment de l'effacement des dettes (67,5% en 2024).

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La part des dossiers clôturés reste relativement stable à 8,3%.

La proportion des mesures imposées suite à RP sans LJ dans les dossiers traités est en baisse à 24,8% contre 31,3% en 2024 avec, mécaniquement, une progression des mesures imposées avec ou sans effacement (de 45,5% en 2024 à 50,8% en 2025).

Mesures pérennes (réglant la situation de surendettement) et mesures provisoires

La proportion de solution pérennes est en baisse à 76,6% contre 81,9% en 2024. Si la part des plans de remboursement réglant la situation de surendettement est relativement stable (35,6% contre 34% en 2024), c'est la progression des mesures d'attente qui explique en grande partie ce mouvement puisque ces dernières représentent désormais 15,3% des dossiers traités (contre 11,5% en 2024).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre de dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Prise de contact avec la Juge de Mont de Marsan. Présentation du rapport d'activité et échanges avec les juges et greffières des deux tribunaux du département.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	7	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 8 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 89</i>	Formations auprès du Conseil départemental et la Maison Familiale et Rurale sur le surendettement, l'inclusion bancaire, les crédits et le budget
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions : 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 10</i>	Formations sur la procédure de surendettement
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 4 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 37</i>	Formations sur l'inclusion bancaire et les crédits
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2	Surendettement et procédure d'expulsion auprès de la CCAPEX (10 travailleurs sociaux) Surendettement : 19 mandataires judiciaires
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	36	6 ateliers budget auprès de la Mission Locale (45 jeunes) 20 ateliers budget auprès de 294 collégiens ou lycéens 2 ateliers budget auprès de 19 adultes 8 ateliers budget auprès de 237 jeunes du SNU

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Le manque de valeur ajoutée pour les commissaires sur les demandes d'autorisation de prêt est constaté.

Les mesures d'accompagnement budgétaires et social n'ayant qu'un caractère de préconisation, elles ne sont que rarement suivies d'effets.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Certains surendettés ne lisent pas leurs courriers de telle sorte que les mesures ne sont pas respectées par simple négligence.

On note l'absence de solutions pertinentes apportées dans les dossiers où l'endettement est principalement constitué de dettes sociales, orientées ensuite en dettes frauduleuses par le créancier.

La loi API, qui apporte une solution depuis 2022 pour certains dossiers non éligibles à la procédure de surendettement semble insuffisamment connue.


Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Dans un certain nombre de cas, la cession de créances est effectuée sans que le nouveau créancier ne soit informé de la décision prise par la Commission


Certains créanciers ne respectent pas les effets de la recevabilité et des prélèvements se poursuivent au-delà de la décision prise par la Commission.

Date : 26 février 2026

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2024	2025	Variation en % 2025/2024
Dossiers déposés	847	890	5,1%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	33,3%	32%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	12,6%	12,5%	
Dossiers décidés recevables par la commission	737	752	2%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	14,2%	12,4%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	36	55	52,8%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	27,8%	27,3%	
Dossiers orientés par la commission	738	757	2,6%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	40,5%	38,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	32,2%	30%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,3%	0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	67,5%	70%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	811	824	1,6%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non-accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	8,5%	8,3%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,4%	6,7%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	31,3%	24,8%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,2%	0,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E) :	10%	9,3%	
- Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	5,7%	4,7%	
- Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,3%	4,6%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G) :	45,5%	50,8%	
- Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	34%	35,6%	
- Proportion de mesures imposées avec effacement partiel (réglant la situation de surendettement)	16,8%	16,7%	
- Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	11,5%	15,3%	
Proportion de solutions pérenne (en % des mesures valant solution – hors irrecevable et clôtures sans solution)	81,9%	76,6%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	2	1	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	5	1	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	6,7%	7%	7,7%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	24,8%	32,4%	34,1%
Part des plans conventionnels conclus*	9,3%	9,4%	6,6%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	50,8%	42,7%	44,1%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement**	76,6%	82,7%	83,8%

*en % de dossiers traités

**en % des mesures valant solution, hors irrecevables et clôtures sans solution

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
commission	Dettes financières	23 437	588	2 746	76,7%	84,1%	16 836	4
	dont dettes immobilières	10 480	79	122	34,3%	11,3%	122 770	1
	dont dettes à la consommation	12 488	556	2 311	40,9%	79,5%	15 111	3
	dont autres dettes financières	470	276	313	1,5%	39,5%	787	1
	Dettes de charges courantes	3 261	503	1 663	10,7%	72%	3 726	3
	Autres dettes	3 859	374	802	12,6%	53,5%	1 982	2
	Endettement global	30 557	699	5 211	100%	100%	21 070	6

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REG	Dettes financières	387 223	9 358	43 937	76,3%	80,9%	16 377	4
	dont dettes immobilières	152 737	1 345	2 196	30,1%	11,6%	99 088	1
	dont dettes à la consommation	226 920	8598	35 856	44,7%	74,4%	14 745	3
	dont autres dettes financières	7 565	4804	5 885	1,5%	41,6%	779	1
	Dettes de charges courantes	51 389	8 578	29 120	10,1%	74,2%	3 603	3
	Autres dettes	68 731	6 193	13 847	13,5%	53,6%	1 955	2
	Endettement global	507 343	11 561	86 904	100%	100%	18 955	7

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

REG

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 534 669	97 106	467 584	71,2%	80,6%	15 757	4,0
dont dettes immobilières	1 274 295	10 882	17 003	25,7%	9,0%	98 656	1,0
dont dettes à la consommation	2 169 807	88 357	382 233	43,7%	73,3%	14 880	3,0
dont autres dettes financières	90 566	55 022	68 348	1,8%	45,7%	784	1,0
Dettes de charges courantes	666 209	91 577	294 807	13,4%	76,0%	3 952	3,0
Autres dettes	763 839	65 114	145 960	15,4%	54,0%	2 000	2,0
Endettement global	4 964 717	120 473	908 351	100,0%	100,0%	19 278	7,0

Source : Banque de France